Registre des arrêtés du Maire
Arrêté n° 51/2026

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune d'AUSSEVIELLE,
Vu l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-25 et R.411-8,
Vu le décret 2008-754 sur l'aménagement de l'espace public,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I,
Considérant la demande formulée par la Société Telecom Optique Services à IDRON,
Considérant qu'il convient de règlementer la circulation pendant les travaux de remplacement des luminaires d'éclairage public, qui auront lieu, à compter du 29 octobre 2026 et jusqu'au 13 novembre 2016, sur les voies communales et RD en agglomération,

ARRÊTE

Article 1er : Pendant les travaux qui seront réalisés à compter du 29 octobre 2026 et jusqu'au 13 novembre 2016, la circulation pourra être alternée.

Article 2 : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront indiquées par panneaux réglementaires conformes à la signalisation des routes, mise en place et sous la responsabilité de la Société Telecom Optique Services.

Article 3 : : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché aux endroits habituels, sera adressée à :
- Société Telecom Optique Services à IDRON
- Monsieur le chef de brigade de la gendarmerie de SERRES-CASTET ;
- Monsieur le chef de la police municipale intercommunale 64000 PAU ;
- Service commun voirie 4 rue Principale 64230 POEY DE LESCAR.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Aussevielle, le 29 octobre 2026

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint au Maire,

MAIRIE D'AUSSEVIELLE Pyrénées Atlantiques

Christian PEDEGERT